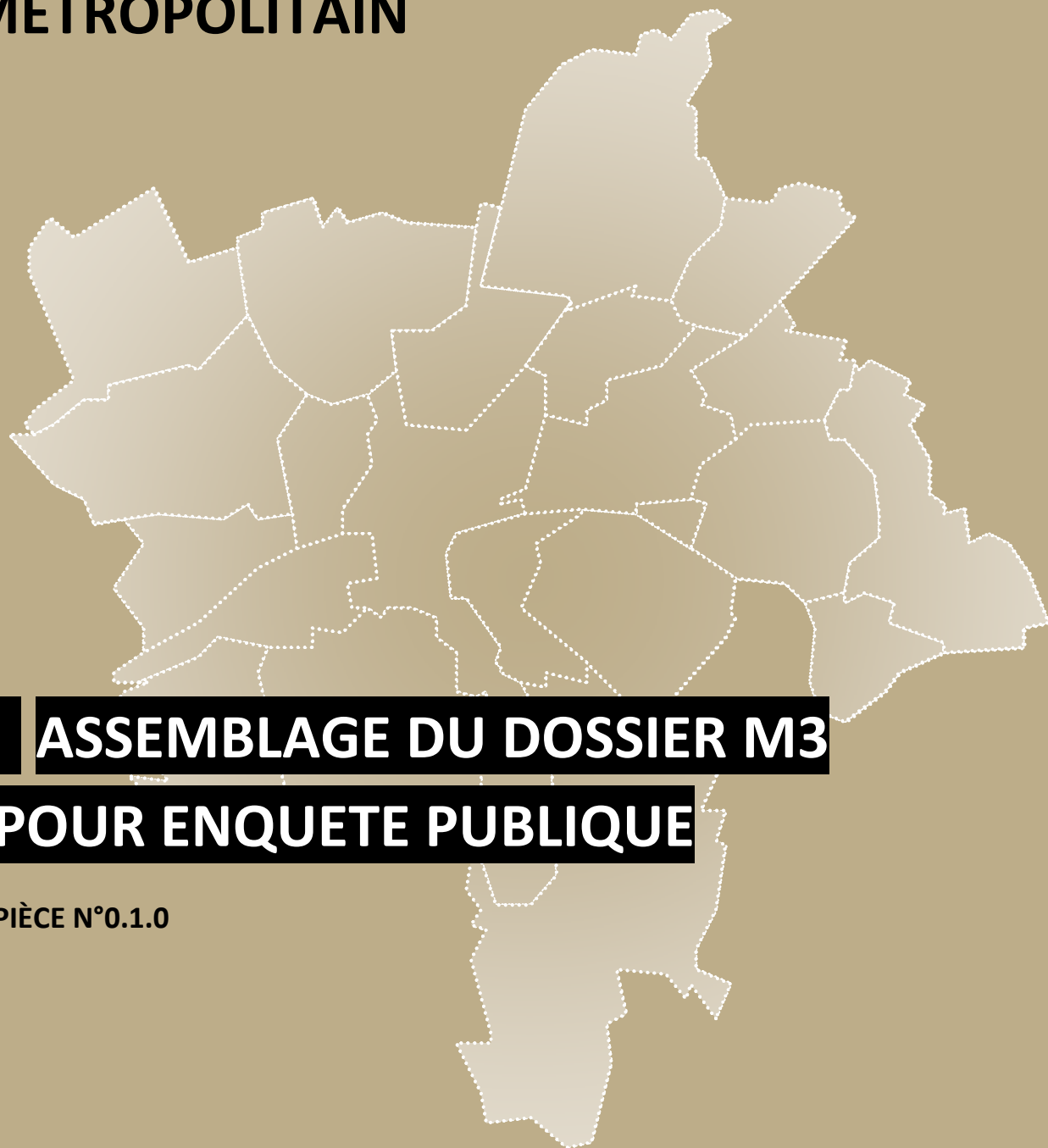


PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN



ASSEMBLAGE DU DOSSIER M3 POUR ENQUETE PUBLIQUE

PIÈCE N°0.1.0

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
- PLUM mis à jour par arrêtés des 10 juillet 2022, 19 janvier et 10 octobre 2023 et du 11 mars 2024
- PLUM modifié par délibérations des conseils métropolitains des 22 juin et 16 novembre 2023 et du 20 juin 2024
- Modification n°3 engagée par arrêté du 08 novembre 2024

LISTE DES PIÈCES FORMANT LE DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET LEUR PLAN D'ASSEMBLAGE

0.0.0 - PG PLUM 53 x 35 - boîte 1

0.1.0 - Assemblage du dossier

0.2.0 - PG Pièces administratives

0.2.2.6.a – Arrêté engageant la procédure de modification n°3

0.2.2.6.b – Notice explicative du projet de modification n°3

0.2.2.6.c – Notice environnementale du projet de modification n°3

0.2.2.6.d- Avis conforme de la Mission Régionale d’Autorité environnementale (MRAe)

0.2.2.6.e–Avis des Personnes Publiques Associées et des communes

0.2.2.6.f – Avis de la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

0.2.2.6.g - Délibération de prise en compte de l’avis de la MRAe

0.2.2.6.h– Compte-rendu de la réunion d’examen conjoint

0.2.2.6.i- Mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées

0.2.2.6.j- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique du projet de modification n°3

1.0.0 - PG Rapport de présentation et PADD

1.3.0 - Rapport de présentation Tome 3 : justifications des choix et évaluation (...)

1.3.3 - Résumé non technique

1.3.3.c Résumé non technique M3

3.0.0 - PG orientations d'aménagement et de programmation

3.1.0 - Orientations d'aménagement et de programmation de projets

3.2.0 - OAP Risques naturels et santé urbaine

3.2.1.a - Atlas des risques

4.0.0 - PG Plans de zonages et prescriptions 1

4.1.0 - Plan de carroyage des plans de zonages et prescriptions

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_01

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_02

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_03

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_04

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_05

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_06

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_07

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_08

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_09

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_10

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_11

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_12

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_13

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_14

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_15

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_16

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_17

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_18

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_19

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_20

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_21

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_22

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_23

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_24

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_25

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_26

4.0.0 - PG Plans de zonages et prescriptions 2

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_27

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_28

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_29
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_30
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_31
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_32
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_33
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_34
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_35
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_36
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_37
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_38
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_39
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_40
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_41
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_42
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_43
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_44
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_45
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_46
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_47
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_48
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_49
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_50
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_51
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_52
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_53
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_54
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_55
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_56
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_57
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_58
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_59
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_60
4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_61

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_62

0.0.0 - PG PLUM 53 x 35 - boîte 2

4.0.0 - PG Plans de zonages et prescriptions 3

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_63

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_64

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_65

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_66

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_67

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_68

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_69

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_70

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_71

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_72

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_73

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_74

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_75

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_76

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_77

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_78

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_79

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_80

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_81

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_82

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_83

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_84

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_85

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_86

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_87

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_88

4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_89

- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_90
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_91
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_92
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_93
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_94
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_95
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_96
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_97
- 4.1.1 - Plan de zonage au 2 000e_98

4.2 - PG Plans des emprises

- 4.2.0 - Plan de carroyage des plans des emprises
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_01
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_02
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_03
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_04
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_05
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_06
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_07
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_08
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_09
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_10
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_11
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_12
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_13
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_14
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_15
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_16
- 4.2.1 - Plan des emprises au 5 000e_17

4.3 - PG Plans des hauteurs

4.3.0 - Plan de carroyage des plans des hauteurs

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_01

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_02

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_03

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_04

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_05

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_06

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_07

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_08

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_09

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_10

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_11

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_12

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_13

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_14

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_15

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_16

4.3.1 - Plan des hauteurs au 5 000e_17

5.0.0 - PG Règlement écrit

5.1.0 – Règlement M3

5.1.4 - Cahier communal de Chécy M3

5.1.6 - Cahier communal de Fleury les Aubrais M3

5.1.7 - Cahier communal d'Ingré M3

5.1.8 - Cahier communal de La Chapelle Saint Mesmin M3

5.1.9 - Cahier communal de Mardié M3

5.1.10 - Cahier communal de Marigny les Usages_M3

5.1.11 - Cahier communal d'Olivet M3

5.1.12.1 - Cahier communal d'Orléans (volet réglementaire) M3

5.1.13 - Cahier communal d'Ormes M3

- 5.1.14 - Cahier communal de Saint Cyr en Val M3
- 5.1.15 - Cahier communal de Saint Denis en Val M3
- 5.1.16 - Cahier communal de Saint Hilaire Saint Mesmin M3
- 5.1.17 - Cahier communal de Saint Jean de Braye M3
- 5.1.17b - Cahier communal de Saint-Jean-de-Braye (Annexes informatives) M3
- 5.1.18 - Cahier communal de Saint Jean de la Ruelle M3
- 5.1.19 - Cahier communal de Saint Jean le Blanc M3
- 5.1.22 - Cahier communal de Semoy M3

NOTA

Ce tableau d'assemblage liste l'ensemble des pièces figurant au dossier d'enquête publique. Certaines pièces, issues d'autres législations ou extraites d'autres documents ne comportent pas nécessairement la codification retenue par le PLUM.

